



Groupement Professionnel des Restaurateurs et Hôteliers

Genève, le 25 avril 2020

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,

Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat,

Avant toute chose nous tenions à vous remercier pour vos efforts et l'énergie déployée afin de trouver des solutions à cette crise sans précédent dans nos mémoires.

Nous, restaurateurs et hôteliers, sommes pleinement conscients que la santé publique est une priorité absolue à laquelle nous ne saurions déroger, et que par-dessus tout, nous soutenons et soutiendrons toute mesure de bon sens allant dans cette direction.

Dans le cadre de cette vie "anormale" il est donc logique de trouver des solutions inédites afin de soutenir l'économie, c'est-à-dire les travailleurs et ceux qui leur donnent des emplois si nous ne souhaitons pas atteindre un point de non-retour.

S'il est légitime et bienvenu de soutenir et de subventionner partiellement les salaires des employés (et nous vous en remercions pour eux), il ne faudrait pas pour autant oublier de fournir des aides aussi aux sociétés qui procurent ces emplois.

L'arrêt de notre activité, décidé par le Conseil fédéral, et subie par les restaurateurs et hôteliers, qui restent à ce jour dans un flou total quant à une date de réouverture de leurs établissements. Cette situation est non seulement anxiogène pour notre branche mais pire encore, périlleuse !

En effet, si les salaires sont couverts pour les employés à hauteur de 80% grâce aux RHT et permettent à de nombreuses familles de pouvoir vivre pendant cette période, les sociétés qui les emploient ne bénéficient quant à elles d'aucune subvention à ce jour.

Expliquons-nous sur le sujet concernant plus précisément les entreprises de la restauration et de l'hôtellerie :

-Les charges sur les salaires, le 2^{ème} pilier, les indemnités vacances et jours fériés restent intégralement à notre charge et sur la base du salaire à 100%

-Les loyers sont majoritairement intégralement à notre charge. Si le Conseil d'Etat a décidé de subventionner les entreprises ayant un loyer inférieur ou égal à 3'500.- à hauteur de 50%, soit 1'750.- au maximum, ceci allège indéniablement certains d'entre nous et nous vous en remercions. Il ne faut pas pour autant oublier que tous ceux qui ont un loyer supérieur à 3'500.- ne sont donc pas couverts à ce jour !

Les sociétés avec des loyers plus importants, et qui emploient aussi plus d'employés par établissement, se retrouvent donc sans aide et encore plus exposées.

De plus, si cette incitation très louable a été émise par les autorités envers les bailleurs afin de "trouver des arrangements au cas par cas", il est de notre devoir de vous informer que nos sollicitations auprès des bailleurs se somment dans l'immense majorité des cas soit par un refus, soit par une proposition pour les plus "chanceux" de report ou d'étalement de paiement. Quasiment jamais une baisse ou annulation de loyer durant la période de fermeture ou pour la suite n'a été octroyée à nos collègues à ce jour par les bailleurs. Bailleurs qui invoquent avoir eux aussi de grosses charges à assumer (hypothèques, entretien, concierge, chauffage, etc...) en nous renvoyant vers les autres aides de l'Etat.

Faudrait-il donc en rester là ? Laisser la "patate chaude" dans les mains des restaurateurs et hôteliers ?

Les effets seront dévastateurs pour notre profession !

Nous alourdir de dettes à rembourser, que ce soit des prêts COVID fédéraux ou des reports de loyers, ne doit pas faire oublier qu'il ne s'agit pas d'aides concrètes mais de dettes à venir !

Il est illusoire de croire que dans ces conditions les restaurateurs pourront

- encaisser le choc actuel dû à une perte sèche de 100% de leurs revenus
- rembourser à moyen terme les aides octroyées
- conserver tous les emplois

Et ce, tout en respectant lors de la réouverture les distances de sécurité, soit en ayant une capacité d'exploitation maximale d'une table sur deux et un revenu réduit de moitié !

L'équation est impossible en l'état.

Par conséquent nous sollicitons votre aide, soit :

Pour mettre la pression sur les autres chaînons économiques (Bailleurs, Banques, Assurances)

- Banques, qui pourraient réaménager les remboursements d'hypothèques des propriétaires (nous sommes conscients des difficultés que pourraient rencontrer certains bailleurs)
- Bailleurs que l'on pourrait dès lors contraindre à abandonner ou baisser les loyers et à prendre part à l'effort collectif pour lutter contre la crise qui ravage nos économies
- Assurances en leur demandant d'arrêter de jouer sur les mots épidémie et pandémie et de les obliger à assumer leurs responsabilités en cas de sinistre en perte de gain

C'est une question de bon sens pour l'Etat mais aussi pour les bailleurs, de tout mettre en oeuvre pour avoir demain des locataires aptes à payer les loyers !

Mais c'est aussi une question primordiale pour Genève, pour son tourisme, son attrait. Qui aura encore envie de venir dans une ville où la moitié des arcades seront fermées ? Dès lors, pourquoi ne pas débloquer des fonds d'aide extraordinaire à fond perdu ?

ET

que le secteur public :

nous soutienne par le biais d'aides financières directes (nous parlons bien d'aides pas de prêts !) qui nous permettent de couvrir ce sinistre inégalement partagé, et majoritairement centré sur les restaurateurs et hôteliers, qui se sentent de plus en plus sacrifiés avec des fermetures totales qui se prolongent dans un flou de plus en plus difficile à supporter.

Cela pourrait être des aides cantonales et/ou fédérales avec un renoncement significatif du conseil fédéral à toute ou une partie des prêts COVID.

Au-delà de nos simples entreprises individuelles, nous voulions également vous sensibiliser sur le plan macro-économique : il est évident que la facture pour le Canton et la Confédération sera bien moins lourde en nous aidant dès à présent, que celle qui arrivera très prochainement avec une hausse massive des

licenciements et des faillites d'entreprises de notre secteur, véritable cataclysme au vu du nombre d'employés travaillant dans notre secteur.

De manière moins consensuelle, afin d'extraire l'essence- même de nos revendications, nous allons vous les exposer comme suit où nous vous réclamons :

1. La compensation manquante des 20% des charges salariales
2. Les 100% des indemnités vacances et jour fériés.
3. Le paiement total de nos loyers. Sauf les charges.
4. Le gel des taxes en tout genre et votre appui pour une réduction de l'assurance-entreprise.
5. Soutien auprès du Conseil Fédéral pour le renoncement au remboursement des prêts COVID

Suscitant votre écoute et votre compréhension, nous sommes bien entendus disponibles pour vous rencontrer si vous souhaitez échanger plus longuement et plus en détails sur le sujet.

En espérant que vous agirez dans notre sens pour que, lorsque la vie reprendra, subsistent encore des lieux de vie.

Nous vous prions d'agréer chère Madame, cher Monsieur, à nos salutations distinguées.

Sylvie Begert

Présidente

Helena Rigotti

Vice-Présidente

Nicolas Faure

Membre du Comité

Le Comité du GPRH

Les Membres du GPRH



Groupement Professionnel des Restaurateurs et Hôteliers

98, Route de St Jean – 1201 Genève